



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Fribourg, le 15 juin 2021

Ordonnance sur un système d'alerte Covid-19 pour les manifestations ; Procédure de consultation du Département fédéral de l'intérieur

—
Formulaire de consultation

A. Le canton est-il d'accord avec la modification proposée ?

Art. 1 Objet

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 2 Intégration à l'application SwissCovid

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 3 Caractère facultatif

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 4 Traitement des données par l'OFSP

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 5 Utilisation par l'organisateur

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 6 Utilisation par les participants non infectés

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 7 Alerte par les participants

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 8 Avertissement par l'organisateur

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 9 Gestion des codes d'autorisation relatifs aux manifestations

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 10 Accès aux codes d'autorisation

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 11 Prestations de tiers

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 12 Journaux des accès

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 13 Communication à des fins statistiques

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 14 Destruction des données

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 15 Vérification du code source

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Art. 16 Désactivation du système d'alerte

- Oui
 Non

Commentaires :

-

B. Questions générales

Le canton est-il d'accord avec l'acte modificateur de l'ordonnance sur un système d'alerte COVID-19 pour les manifestations ?

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Le canton souhaite-t-il que l'obligation de collecter les coordonnées (p. ex., dans les établissements de restauration ou lors de manifestations) ne s'applique plus aux utilisateurs de l'application SwissCovid ? Cette obligation concernerait uniquement les personnes qui n'utilisent pas l'application.

- Oui
 Non

Commentaires :

Ce changement risque de générer inutilement de la confusion, sans apporter de réelle plus-value.

C. Commentaires généraux

Il faudra être attentif à ce que la nouvelle fonctionnalité de traçage dans l'application SwissCovid ne crée par d'incertitudes par rapport aux systèmes déjà existants dans les cantons.